

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 5 juin 2026

Délibération n° CCAS-DEL2026-10

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : 11

Votants : 14

**Objet : CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)
COMMUNE ENTRE LA VILLE D'ÉTAMPES ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS
RATTACHES : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET CAISSE DES
ÉCOLES (CDE)**

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 18 heures et 00 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Services Publics Marcel-LAFOUASSE – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Étampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Représentant élu
M.	Bésart	BLAKAJ	Représentant élu
M.	Régis	DARRIBERE	Représentant élu
Mme	Laura	HOURMAN	Représentante élue
M.	Olivier	SIGMAN	Représentant élu
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Représentante élue
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale du Sud-Essonne
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Laurent	GUIGNARD	Représentant de l'association Revivre - ESAT Paul BESSON
Mme	Marie-Dominique	GOUEHI	Membre participant à des actions sociales d'insertion
M.	Bruno	HACQUIN	Membre participant à des actions sociales contre l'isolement des séniors

ETAIENT ABSENTES REPRESENTÉES : Mme Catherine RONSIN représentée par Mme Annie Claude MOZZANI, Mme Irène DOSNE représentée par M. Gilles BAYART, M. Michel BÂTARD représenté par Mme Annick RAMEAU.

ETAIENT ABSENTES : Mme Sylvaine LE STRAT, Mme Géraldine PATARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Le Conseil d'Administration

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 261-4, L. 271-1 et L. 271-2,

Vu l'avis du CST réuni le 2 juin 2026 ;

Considérant l'intérêt de disposer d'une CCP commune compétente pour l'ensemble des agents de la Ville d'Étampes, du CCAS et de la CDE pour l'examen des questions dont elle a compétence et notamment certaines décisions individuelles concernant les agents contractuels,

Considérant que la consultation des organisations syndicales ayant constitué une section au sein de la collectivité est intervenue le 11 mai 2026 soit au moins 6 mois avant la date du scrutin arrêtée au 10 décembre 2026,

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, les organisations syndicales se sont prononcées en faveur de la constitution d'une CCP commune à la Ville, le CCAS et la CDE,

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

- Approuve la création d'une Commission Consultative Paritaire commune compétente pour les agents de la commune d'Étampes, du CCAS et de la CDE,
- Place cette CCP auprès de la commune d'Étampes,
- Dit que la composition de la CCP sera fixée par arrêté,
- Informe Monsieur le Président du CIG de la Grande Couronne de la création d'une CCP commune,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Président
Gilles BAYART



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :25 JUIN 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.